

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

	Trois mois	six mois	un an
SUISSE	fr. 6	11	20
FRANCE, BELGIQUE			
ALLEMAGNE, AUTRICHE			
ITALIE, ESPAGNE	10	19	36
ANGLETERRE, HOLLANDE			
ÉTATS-UNIS			

Rédaction et Expédition
 BUREAU : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg
 La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue 10, à Fribourg.
 Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.
 Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
 Lettres et argent franco.

CERCLE DE LA BROYE

ELECTION PARTIELLE

DU 6 AOUT 1882

Candidat conservateur catholique :

M. DESSIBOURG, Joseph,
 syndic de St-Aubin.

SUR LA VOTATION DU 30 JUILLET

Nos journaux radicaux, écrasés sous l'avalanche des non, ont quelque peu perdu la boussole, et laissent échapper plus d'un aveu compromettant, dont il est bon de prendre note. Mais auparavant, déblayons le terrain d'une question personnelle.

Le *Confédéré* nous reproche de l'avoir insulté. Tout ce que nous avons dit de lui, en cette affaire, c'est qu'il est radical. Si c'est une insulte à ses yeux, tant mieux, et nous nous réjouissons le jour où il ne la méritera plus et où nous pourrions l'appeler un journal conservateur.

Suivant le *Confédéré* « on a fait une question politique d'une question scientifique. » Rien de plus vrai, à la condition qu'on s'entende sur ce on. Ceux qui ont transporté une question scientifique en dehors de sa sphère propre pour la jeter dans l'arène ou se meuvent les passions politiques, ce n'est pas le peuple par son vote du 30 juillet, ce sont les médecins, par leur malencontreuse intervention. Le rôle de la science n'est pas de s'armer de la force des lois, mais d'agir par les moyens de persuasion et de propagande. Nous avons tenu grand compte des conseils d'hygiène qu'il a plu à un savant docteur d'exposer dans un journal. Qu'il continue et que ses confrères l'imitent. Dans cette voie, la Faculté a pour elle l'appui de l'opinion éclairée et le concours de tous les gens sages de la santé publique. Mais quand le médecin, se méfiant de la confiance du client, se fait escorter du gendarme et met en apostille de ses ordonnances un an de prison et deux mille francs d'amende : nous ne reconnaissons plus le savant, nous voyons poindre

une nouvelle forme d'oppression qui tend à s'introduire, confisquant la liberté au nom d'une science dont les arrêts sont loin d'être sans appel.

Le *Journal de Fribourg* se demande : « Si les médecins ne sont plus qualifiés pour nous parler de médecine, à qui faudra-t-il s'adresser désormais ? Quand nous voulons des bottes, nous allons chez le cordonnier, et quand nous avons besoin de chapeau, nous n'allons pas sonner chez un théologien. A chacun son métier et les vaches seront bien gardées. » Rien de plus juste, et c'est pourquoi Messieurs les médecins feront bien de se vouer désormais à la médecine et de laisser à d'autres le domaine de la législation fédérale. Autrement, la réaction qu'ils ont provoquée à leur détriment ira s'accroissant.

Quand nous voulons des bottes nous allons chez le cordonnier, quand nous voulons un chapeau, nous allons chez le chapelier ; c'est très vrai. Souffrez donc que quand nous voulons une loi, nous n'allions pas en consultation chez les médecins.

Si messieurs les cordonniers, non contents de vendre des bottes à qui se présente pour leur en acheter, voulaient par une loi nous obliger à porter des bottes, soyez sûrs que la plupart de ceux qui en portent aujourd'hui, se mettraient au régime des sabots plutôt que de subir une contrainte aussi abusive.

Le *Journal de Fribourg* reconnaît que « la vaccination obligatoire existe chez nous et dans la plupart des cantons. » Que lui faut-il de plus ? Il lui faut une épidémie pour châtier ces électeurs mal appris qui ont eu l'audace grande de voter selon leur conviction.

« Vienne, s'écrie-t-il, vienne une BONNE (oh ! le mot charmant et charitable !), une BONNE petite épidémie, les premiers qui courront au docteur seront ceux-là même qui ont voté contre la loi.

Que lui faut-il encore à ce démocratique *Journal de Fribourg* ? Se passer de ce peuple gênant, parce qu'il veut être libre. Laissez plutôt :

« A la première menace d'épidémie, les autorités fédérales n'ont qu'à reprendre la loi et à lui donner le caractère d'urgence. Elle serait ainsi appliquée immédia-

ment, sans être soumise au referendum. »

avons chargé, sous ses ordres, à la baïonnette. Nos canons se trouvaient en cet endroit, c'est dans ce fossé que nous avons cultivé le dernier après l'avoir déchargé sur l'ennemi.

Il se remirent en marche, émus, silencieux et comme écoutant les lointains échos de cette bataille des vaillants contre la multitude.

— C'est ici que le brave Pimodan a reçu sa quatrième blessure ; c'est sous cet arbre que nous l'avons couché.

— Laissez-moi mourir et allez vous battre, mes enfants, disait-il.

— Voici la maison où les zouaves le transportèrent blessé à mort. Le général de Lamoricière le rencontra dans ce sentier ; pendant qu'on l'emportait, il descendait de cheval pour lui serrer la main. Lamoricière pleurait, le héros lui dit :

— Nos zouaves se battent comme des lions, j'espère que Notre Saint-Père sera content d'eux il n'y a pas encore d'espoir perdu.

— Pauvre Pimodan, il se croyait vainqueur au moment où, abandonné par les fuyards, nous allions être écrasés.

— Sous ces muriers, il y a encore eu une charge terrible ; les Piémontais sortaient en masse du bois, en faisant un feu terrible. Nos officiers étaient couchés par terre, les chasseurs hésitaient. Ce fut alors que notre père, prenant le commandement, s'élança en avant, nous entraînant après lui, en criant :

— Avant ! avant ! viva Pio nono !
 — Trois fois nous pénétrâmes dans la masse noire, ouvrant avec nos baïonnettes, et, lors-

qu'elles étaient tordues, avec nos crosses, une large allée jonchée de cadavres, sur lesquels nous marchions, avec du sang jusqu'à la cheville.

— Avant ! avant ! rugissait toujours notre père.

— Trois fois il s'est avancé jusqu'à là. Ah ! si tout le monde avait fait son devoir comme lui.

Raphaëlo et Pia écoutaient, le cœur serré, en proie à une indicible émotion.

Il marchèrent quelques pas encore ; puis, Angelo s'arrêta, examina le terrain autour de lui, chercha quelques instants à s'orienter, ensuite avançant un peu encore, il s'arrêta, se découvrit et, fléchissant le genou, en faisant le signe de la croix :

— Voilà l'endroit où est tombé notre père, dit-il ; cette terre a bu son sang.

Il s'agenouillèrent tous et baisèrent pieusement ce sol ; Raphaëlo sanglotait.

— J'ai pu l'emporter dans mes bras jusqu'ici, fit l'ancien chasseur, en redescendant vers la ferme ; là, je fus blessé à mon tour. Quand je tombai près de lui, tout était perdu ; des Français nous portèrent jusqu'à la ferme des Crocettes ; maintenant, vous savez la route. Montons à Osimo, priez sur la tombe de notre martyr.

Il continuèrent leur route en silence, se dirigeant vers le village dont, par-dessus les grands arbres, se dressait le clocher blanc, surmonté de sa croix d'or qui brillait comme une étoile de feu dans un ciel d'une pureté infinie.

Il était près de dix heures quand ils arrivèrent à la grille de l'hôpital, la jeune femme sonna :

personne ne parut, mais la porte s'ouvrit comme d'elle-même.

Tous les trois entrèrent dans un large vestibule sur lequel donnait une sorte de guichet, derrière lequel un vieux homme, revêtu d'une longue redingote noire, lisait un gros livre.

Pia le reconnut, s'avança et, l'appelant par son nom, lui demanda de ses nouvelles, après lui avoir souhaité le bonjour.

Lui, regardait, étonné, cherchant à rappeler ses souvenirs et ne pouvant pas y parvenir.

— Vous m'avez oubliée, signor, ou plutôt fra san Severino, fit la jeune femme.

— C'est pourtant vrai, répondit-il, après un moment ; que voulez-vous, il a été un temps où mes pensionnaires et ceux qui venaient les visiter étaient si nombreux qu'il m'aurait fallu une fameuse mémoire pour me rappeler toutes les personnes qui passaient devant moi.

— Je m'en souviens, en effet, car c'est précisément à cette époque que je me trouvais ici avec ma mère, celle que vous appelez la Romaine.

— La Romaine ! les deux Romaines. Ah ! j'y suis à présent ; vous voulez pour voir deux blessés, dont l'un est mort, que Dieu le receive en sa gloire ! car c'était un aussi brave soldat qu'un bon chrétien, et l'autre a été conduit à Ancône, je crois, comme prisonnier ; le pauvre garçon, il est peut-être mort, celui-là aussi ?

— Non, Dieu merci ! il est au contraire revenu bien portant et le voici, reprit Pia, en montrant le jeune homme brun qui l'accompagnait.

— Vrai, j'en suis charmé, s'écria le vieux religieux, en posant son livre, pour regarder plus

NOUVELLES SUISSES

Berne, 3 août.

Le N° 175 du *Vaterland* donne une note, très succincte, il est vrai, sur l'issue du procès de la commune de Fribourg contre M^{me} Menoud. Cette note, empruntée sans doute à quelque organe radical ou publicard, laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude, et si elle est conçue d'une manière quelque peu perfide, il faut supposer que l'organe lucernois trouvera un de ces jours la place pour donner quelques renseignements supplémentaires. Inutile de vous faire remarquer que le *Vaterland*, à l'instar des organes radicaux bienpublicards, ne parle jamais du procès entamé contre M^{me} Menoud. C'est toujours M. Menoud qui est mis en

scène ; sans doute, parce qu'il est actuellement président du gouvernement d'un canton qui n'est pas honoré de l'amitié des radicaux et de leurs complices modérés de Fribourg et d'ailleurs. On parle donc toujours de *Monsieur*, parce que cela fait plus d'effet !

Ce n'est pas pour vous parler de cette note que j'appelle votre attention sur le N° 175 du *Vaterland*. J'y trouve aussi deux nouvelles d'une grande importance, parait-il, puisqu'on les a reçues par le télégraphe. Ces dépêches ne viennent pas cependant de Constantinople ou du Caire, mais de la bonne ville fédérale, où se sont produits, ces derniers jours, des événements auprès desquels la débâcle du ministre Freycinet n'est qu'une bagatelle. Ecoutez plutôt ! La première dépêche porte que le Conseil fédéral a déclaré qu'il faut payer 16 fr. par quintal métrique pour les souliers de feutre, mais sans semelles de cuir, et qu'il faut payer par contre les droits d'entrée de 30 fr. par quintal métrique, pour les souliers de cuir, même quand ils ont des semelles de bois. Est-ce assez important pour faire jouer le télégraphe ?

Mais la deuxième dépêche est encore beaucoup plus importante pour les lecteurs du journal conservateur central. Elle porte : « M. Berger, conseiller national, accepte les fonctions de chancelier d'Etat de Berne, tout en déclarant que cette place n'est pas incompatible avec le mandat de conseiller national. »

A dire vrai, cette « déclaration » de M. Berger est encore plus intéressante que la dépêche même. On serait mal venu à vouloir interdire au chancelier d'Etat bernois le plaisir de faire la chasse aux indemnités de 20 fr. par jour pendant 8 à 12 semaines chaque année, quand il a devant lui l'exemple de tant de membres du gouvernement qui jouissent du même avantage comme membres du Conseil national et du conseil des Etats.

Cependant M. Berger, le nouveau chancelier d'Etat, pousse peut-être un peu loin le cumul des emplois, car il ne lui suffit pas d'être fonctionnaire cantonal et conseiller national, il exerce encore des industries tout à fait incompatibles avec sa nouvelle position ; M. Berger est, peut-on dire, une personnalité intercantonale, étant encore rédacteur de l'*Emmenthaler Blatt* et du fameux *Emmenthaler Joggeli*, et fabricant de fromage, comme propriétaire de la fromagerie

3 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES FILS

DU

MARTYR

PAR

AL. DE LAMOTHE

CHAPITRE I

LE TOMBEAU D'UN MARTYR

De l'endroit où ils étaient, l'œil pouvait embrasser tout le champ de bataille, depuis les rives fargenses du Musone et le gué que l'artillerie avait eu tant de peine à traverser, jusqu'aux villages d'Osimo et de Castelldardo, perchés sur les hauteurs.

— Là, près de cette haie, le général de Pimodan a été blessé une première fois. Ici, nous

« Berger et Fehr » à Prez, non loin de Fribourg.

Son prédécesseur à la Chancellerie, M. de Sturler, est vrai, remplissait en même temps les fonctions d'archiviste cantonal; mais M. de Sturler était de l'ancienne école administrative, où l'on s'occupait plus d'études scientifiques que d'entreprises lucratives. J'admets donc volontiers que le nouveau chancelier d'Etat de Berne fait preuve d'habileté en laissant à un autre les archives du canton, et préférant fabriquer, dans son canton d'origine, l'Emmenthaler, et dans le canton de Fribourg, une imitation du fromage de la Gruyère. Reste à savoir si les différentes occupations de cet homme entreprenant ne sont pas incompatibles avec sa nouvelle fonction.

Du reste, M. Berger devra déposer son mandat de membre du Grand Conseil dans les mains de ses électeurs de l'Emmenthal; il donnera ainsi au fameux pédagogue de Signau une nouvelle occasion de mettre en relief son influence électorale au service de MM. Schenk et Berger et des amis de ces messieurs.

En tout cas, le poste de chancelier de l'Etat de Berne offre des garanties de solidité, surtout pour un bon radical; la place est assez lucrative, et M. Berger n'a pas à craindre de faire des déficits dans cette nouvelle position qui n'est en outre pas soumise aux crises et aux éventualités désagréables d'une fromagerie à vapeur.

Ce que je viens de vous dire explique l'importance que le correspondant du Vaterland devait attacher à l'acceptation de M. Berger. Ce n'était pas trop de la célérité du télégraphe pour annoncer au monde qu'un radical de plus était pourvu à Berne d'un emploi lucratif.

Lorsque l'Assemblée fédérale a accordé au canton de Berne une subvention pour la route Merlingen-Nenhaus en lui reconnaissant une importance stratégique, on a fait observer qu'il serait difficile à la Confédération de refuser la même faveur à d'autres cantons, parce que toutes les routes, en facilitant plus ou moins la concentration et les mouvements d'une armée, présentent au fond un intérêt militaire relatif. D'autre part, dans la situation financière où se trouvent la plupart des cantons, on ne saurait blâmer la Confédération, si ses ressources le lui permettent, d'interpréter largement l'article 23 de la Constitution qui l'autorise à encourager par des subsides les travaux publics qui intéressent la Suisse ou une partie considérable du pays; c'est ce que, du reste, presque tous les cantons se chargent assez volontiers de lui rappeler.

Au nom des intérêts stratégiques, il est assez probable que, dans un avenir plus ou moins rapproché, la Confédération, qui, du reste, a déjà fait des sacrifices considérables pour des routes militaires, sera mise à contribution pour la route du Susten qui relie Uri à Interlaken; pour la route du Nufenen entre la vallée du Rhône et la Lévantine, pour la route du Grimsel, qui reliait directement le Valais avec l'Oberland bernois et indirectement avec Uri et la Lévantine par la Furka, ainsi que peut-être pour la route du Klaus destinée à relier Glaris à Uri.

Abstraction faite des intérêts stratégiques qui seraient dans tous les cas mieux constatés que pour la route Merlingen-Nenhaus, ces routes présenteraient des avantages éco-

nomiques incontestables, surtout pour des contrées aujourd'hui complètement isolées, et déjà à ce point de vue leur exécution serait désirable. C'est pourquoi il est à supposer que le peuple suisse accueillerait plus favorablement ces projets que le projet de fortifications qui ne peuvent contribuer en aucune manière au bien-être des populations.

Plus franc que bien des journaux radicaux, le Confédéré du Valais veut bien reconnaître que, « parmi les principales causes qui ont amené ce résultat (celui de la votation du 30 juillet), il faut constater que le peuple éprouve une véritable répugnance à recevoir, après chaque session des Chambres fédérales, une ou plusieurs lois qui émettent sa souveraineté cantonale. Cette fois, il a dit assez haut à ses représentants qu'ils feront bien de ralentir leur ardeur à légiférer sur toutes choses »

C'est tout à fait cela.

Le résultat définitif de la votation du 30 juillet donne pour la loi sur les épidémies 66,820; contre cette loi 253,968; pour les brevets, il y a 141,436 oui contre 156,441 non.

En vue de la correction des eaux de l'Emme depuis la frontière bernoise jusqu'à la digue de Biberist, le Conseil fédéral a accordé au gouvernement de Soleure un subside fédéral d'un tiers des frais réels, mais ne pouvant pas dépasser le maximum de 30,000 francs.

Berne

Mercredi dernier, M. le lieutenant-colonel Wirth qui commande au Beudenfeld le 10^e régiment d'infanterie, a fait une chute avec son cheval en se rendant de la caserne à la place de manœuvres.

M. Wirth s'est grièvement blessé. Il n'a pas pu monter à cheval et a dû être transporté en caserne dans un fiacre.

Zurich

Lundi dernier, à l'occasion de l'enterrement de M. le conseiller d'Etat Zollinger, on a pu voir, se dirigeant vers le cimetière, un fiacre à un cheval, contenant quatre conseillers d'Etat, plus l'huissier avec manteau aux couleurs cantonales. La Nouvelle Gazette trouve pourtant que c'est par trop faire fi de la bonne façon: elle constate qu'il y a loin du temps où l'Etat de Zurich attelait de quatre chevaux la berline de ses députés à la Diète!

Lucerne

On signale la présence dans ce canton d'un très grand nombre de marchands de bétail français, qui font des achats considérables de bêtes destinées à la boucherie. Ils paient 800 à 1000; ou croit qu'ils achètent pour l'armée.

Schwyz

Nous avons raconté l'affaire relative à l'explosion d'un ballon sur un alpage du Righi: un petit père aurait été estropié. On rectifie cette nouvelle: un petit père s'est brûlé les doigts, mais on doute fort que le ballon soit la cause de cet accident, que le père du bon homme a cherché à exploiter vis-à-vis des touristes qui ont lancé l'aérostat. On suppose plutôt qu'il s'agit là d'un simple et dernier méfait des allumettes fédérales.

— Voici trois ou quatre mois seulement qu'il y est revenu comme aumônier, car vous savez, il n'y a plus de religieux dans notre pauvre pays!

— Les journaux nous l'ont appris, et c'est ce que nous répétait tout à l'heure la fermière des Crocettes, répartit Pia; le Père est-il ici, en ce moment?

— En ce moment, non; il est allé voir un malade, dans une ferme des environs, mais d'ici à quelques minutes, un petit quart d'heure au plus, il sera de retour; vous désireriez lui parler, sans doute?

— Nous aurions été heureux de le remercier encore une fois de tout ce qu'il a fait pour nous, reprit Angelo; mais, puisqu'il doit être bientôt de retour, nous reviendrons dans une heure.

— Au contraire, attendez-le ici, ce sera bien plus simple et bien plus sûr, reprit vivement le moine qui, désireux de savoir ce qui se passait à Rome, craignait de perdre une aussi excellente occasion de s'instruire sur ce sujet. Entrez dans ma loggia, vous y trouverez des chaises pour toute votre compagnie et vous me parlerez un peu, en vous reposant, de notre cher et vénéré Saint-Père.

L'assurance donnée par le portier de l'hôpital était si positive que les voyageurs consentirent en effet à attendre.

Ils n'eurent pas à s'en repentir, leur hôte d'occasion n'ayant aucun motif pour leur cacher les tristes hauts faits des Piémontais depuis leur invasion dans les Marches et leur usurpation des provinces romaines après la bataille de Castelfi-

Saint-Gall

Le 25 juillet, le nouvel évêque de Saint-Gall, Mgr A. Egger, a prêté solennellement le serment de ses fonctions entre les mains des délégués du conseil d'Etat. La formule du serment est ainsi conçue:

« Je jure sur le saint Evangile de Dieu obéissance et fidélité à la constitution et aux lois du canton; je jure de travailler au bien de l'Etat et de le préserver de dommage, et de veiller à ce que l'amour du pays et le respect pour ses autorités constitutionnelles soit cultivé et développé chez les ressortissants de mon évêché. Je m'engage devant Dieu à tenir ces promesses, convaincu que le libre et plein exercice de la religion catholique garanti par la constitution cantonale elle-même m'assure l'entière possibilité de remplir consciencieusement tous mes devoirs envers Dieu et l'Eglise. »

Thurgovie

D'accord avec les gouvernements de Zurich et de Saint Gall, le conseil d'Etat thurgovien suspend pour une année la chasse du gibier à plume; la chasse du chevreuil est encore sévèrement interdite.

Vaud

On signale des cas de surlangue et de piétain sur les alpages de St-Cergues. Des mesures viennent d'être ordonnées pour en empêcher l'extension aux alpages avoisinants.

Valais

M. Taramaraz, pharmacien à Sembrancher, vient de faire une trouvaille archéologique. « Samedi 22 juillet, écrit-il, des ouvriers maçons occupés à des fouilles ont mis à jour une ancienne tombe qui, outre des ossements, fort décomposés, renfermait, entre autres, deux vases en terre dont la forme est tout à fait celle d'une rave renversée. L'un se trouvait près de la tête, l'autre au milieu du corps, avait été placé probablement entre les deux mains. Puis il y avait un anneau en verre brisé par les maçons. Dans l'après midi, en poursuivant les fouilles, je fus assez heureux pour découvrir encore deux anneaux assez lourds, que je crois en bronze massif et dans lesquels étaient enfilés les tibias qui portent encore l'empreinte de leur contact. Enfin, tout à fait aux pieds, il y avait encore un autre anneau en verre. Comment a-t-on pu introduire bras et jambes dans ces anneaux relativement petits, puisque le squelette mesurait environ six pieds? Celui-ci reposait dans une couche de sable fin d'alluvion, les pieds tournés vers le nord. Il n'était point enfoncé entre des dalles, mais sous une espèce de voûte en maçonnerie, car il y avait des traces de mortier. »

Le conseil d'Etat a protesté dans les termes suivants, auprès du Conseil fédéral, contre la nomination, faite par M. le conseiller fédéral Schenk, d'inspecteurs fédéraux en matière d'instruction primaire:

Sion, le 30 juillet 1882.

« Le conseil d'Etat du canton du Valais « au Conseil fédéral, à Berne. »

« Tit. »

« Nous nous voyons forcés de vous adresser quelques observations au sujet de la circulaire du 20 juin 1882 de votre département de l'intérieur, concernant l'enquête sur la situation des écoles primaires dans les cantons. »

« Comme cette circulaire le dit très clai-

dard, leur révéla bien des secrets peu honorables pour les envahisseurs.

— Sous prétexte, dit-il, de faire la guerre au Pape seul, pour le forcer à accorder de prétendues libertés qu'en réalité nous possédions, mais qu'ils se hâtent de nous enlever, ces malheureux n'ont en réalité qu'un but, combattre la religion catholique à Rome, vous ne vous doutez pas de ce qu'ils ont fait ici, car leurs journaux se gardent bien d'en parler, et ils permettent encore moins aux journaux bien pensants de le révéler.

« Depuis deux ans, qu'ils se sont emparés de notre pauvre pays, qu'est-il devenu entre leurs mains? Demandez-le aux habitants de Lorette, dont ils ont profané l'insigne sanctuaire, qui faisait leur consolation et leur gloire; demandez-le aux honnêtes gens de notre pauvre Osimo, à nos Capucins, à nos Bénédictins, à tous nos Ordres religieux, à toutes nos Corporations. »

« Il n'y avait pas un mois que leurs bataillons avaient triomphé à Castelfidardo, que déjà nous avions vu passer, conduits à main armée, comme des malfaiteurs, de pays en pays, jetés dans les prisons publiques, outragés de la manière la plus atroce, les Jésuites, cette première proie de toutes les révolutions. »

« Cela se passait en octobre 1860; un de nos voisins, un de ces hommes qui trouvent toujours qu'il y a du bon dans les révolutions, me disait:

« Eh! Fra san Severino, ne criez donc pas toujours comme si l'on vous écorchait; vraiment, il y avait trop de religieux en Italie, et au fond, qu'avez-vous besoin des Jésuites? Pourvu

qu'on vous laisse vos Capucins, cela ne vous suffit-il pas? »

« Oui, oui, c'est cela. Et vous croyez, voisin, lui disais-je, qu'après les Jésuites, les autres ne viendront pas! Les Piémontais ont commencé par enlever les chaînes de la muraille, ils ne tarderont pas à démolir le reste. »

« Le voisin riait et ne croyait pas. »

« Oh! oh! quel peureux! quel trembleur! les Piémontais sont des chrétiens comme nous, et après tout, ils ne veulent peut-être que notre bien. »

« Nos biens, les biens de nos églises; oui, signor, je suis de cet avis, ils les veulent et ils les prendront sans tarder. »

« Et, signora, c'est ce qui est arrivé, comme je l'annonçais, et un beau matin, je devrais dire un triste matin, le 3 janvier 1861, nous avons vu lire sur de grandes affiches, placardées au coin des rues, sur les portes des églises et sur celles des convents, une proclamation du signor Lorenzo Valerio, commissaire général extraordinaire dans les Marches, qui, au nom du roi catholique Victor-Emmanuel, supprimait tous les Ordres monastiques et toutes les Corporations religieuses. »

« Aussitôt que les Annivariads avaient vu les piquets de l'ingénieur, la vallée était sortie (c'est le mot, surtout dans le cas donné) et six cents hommes avaient terminé la route en quelques jours. (Gazette)

Le nombre des étrangers aux Bains de Loèche va toujours en augmentant. Il était de près de 750 à la date du 27 juillet. On dit qu'il y a beaucoup de monde aussi à Morgins-les-Bains et à Champéry.

qu'on vous laisse vos Capucins, cela ne vous suffit-il pas?

« Oui, oui, c'est cela. Et vous croyez, voisin, lui disais-je, qu'après les Jésuites, les autres ne viendront pas! Les Piémontais ont commencé par enlever les chaînes de la muraille, ils ne tarderont pas à démolir le reste. »

« Le voisin riait et ne croyait pas. »

« Oh! oh! quel peureux! quel trembleur! les Piémontais sont des chrétiens comme nous, et après tout, ils ne veulent peut-être que notre bien. »

« Nos biens, les biens de nos églises; oui, signor, je suis de cet avis, ils les veulent et ils les prendront sans tarder. »

« Et, signora, c'est ce qui est arrivé, comme je l'annonçais, et un beau matin, je devrais dire un triste matin, le 3 janvier 1861, nous avons vu lire sur de grandes affiches, placardées au coin des rues, sur les portes des églises et sur celles des convents, une proclamation du signor Lorenzo Valerio, commissaire général extraordinaire dans les Marches, qui, au nom du roi catholique Victor-Emmanuel, supprimait tous les Ordres monastiques et toutes les Corporations religieuses. »

à l'aise ses visiteurs, car il n'en est que trop mérité, voyez-vous, des bons serviteurs de Notre Saint-Père, de ces braves jeunes gens de tous pays, de toute condition; ah! l'on peut bien dire que cette année-là si l'Italie a perdu sa fleur, le ciel a gagné sa moisson, comme répétait notre saint évêque.

— Un vrai saint, vous pouvez le dire, s'écria Angelo; je me souviens de l'avoir vu deux ou trois fois dans la grande salle, il paraissait rayonnant de charité.

— En effet, jamais personne n'a été plus charitable; il doit s'être fait une belle place en paradis, etc.

— Une place pour plus tard sans doute, interrompit la san Pietrina, car il ne paraissait pas âgé.

— Dieu n'a pas voulu lui faire attendre sa récompense; une maladie contractée dans l'hôpital, pendant une visite à ses chers malades, l'a emporté en quelques jours.

— C'est une grande perte, dit Pia; a-t-elle été la seule?

— Son grand vicaire, deux chanoines et plusieurs religieux l'ont accompagné là-haut, reprit le Frère portier.

— J'espère que le Père Bernardo n'est pas du nombre? fit Angelo, avec anxiété.

— Santa Madre di Loretta! il ne s'en est pas fallu de beaucoup; il a été bien malade, lui aussi, avec la grâce de Dieu, il a triomphé de la maladie et a échappé à la mort, qui ne lui a laissé que la peau et les os.

— Fait-il toujours partie de la maison?

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 3 août

On fait courir dans certains salons politiques, un récit assez étrange qui prétend expliquer l'ardeur mise par M. Gambetta à pousser à l'intervention en Egypte. M. Gambetta, dit-on, avait calculé que si on intervenait, l'appel des réserves serait indispensable. Il comptait donc que ces réserves étant appelées et exercées pendant un mois ou six semaines, la France se trouverait avoir six cent mille soldats sous les drapeaux. Alors M. Gambetta trouvait moyen de renverser M. de Freycinet, revenait au pouvoir et déclarait la guerre à l'Allemagne. C'est un plan dont l'imprudence et la témérité seraient telles qu'elles confinaient à la folie; mais ce n'est qu'une raison de plus pour qu'il ait pu être conçu par M. Gambetta.

En possession de cinq ministres, M. Grevy s'est mis en quête de ceux qui lui étaient nécessaires pour compléter ce cabinet. Mais, contrairement à tous les usages, aucun personnage n'a été spécialement chargé de former le ministère. Dans la journée, le nom du futur président du conseil a varié plusieurs fois.

Tantôt, on a parlé de M. le général Billaud, tantôt de M. Duclerc. A deux heures de l'après-midi, c'était M. Tirard qui était premier ministre, tandis qu'un peu plus tard on désignait M. Bernard-Lavergne. Le soir, à six heures, on revenait à M. Duclerc.

Nous devons ajouter que les péripéties de ces négociations ministérielles étaient loin de piquer la curiosité. Toute la journée nous avons constaté, au Palais-Bourbon, la même lassitude, la même indifférence que ces jours derniers. On a d'avance jugé le ministère qui va naître, et on comprend qu'il ne s'agit que d'un gouvernement de transition. Après les vacances, il disparaîtra, car il ne représente aucune idée politique. Comme nous le disions hier, il expédiera les affaires courantes.

Les opportunistes font, depuis quelques jours, de grands efforts pour se rapprocher de la gauche radicale, mais leurs propositions d'entente ont été jusqu'ici fort mal accueillies. Afin d'exciter leurs collègues de ce groupe, les gambettistes prétendent que si M. Freycinet résiste aux sollicitations du chef de l'Etat, l'influence de l'ancien président du conseil passera sur le ministère de repliement. M. Freycinet, disent-ils, sera l'émence grise du président de la République. C'est donc un défi jeté à la majorité de la Chambre!

On assure qu'une des conditions imposées par M. Grevy aux nouveaux ministres est l'acceptation pure et simple, sans aucune modification, du budget de M. Léon Say; M. Grevy déclare qu'il est trop tard et que la situation est trop difficile pour qu'on ait le loisir de former de nouvelles combinaisons. Quand et comment cela finira-t-il? Telle est la question qui se pose dans les salons politiques.

Les républicains eux-mêmes avouent, dans l'intimité, que l'agonie de la République commence, mais au profit de qui doit-elle disparaître?

Les amis de l'Elysée prétendent que M. Grevy, après avoir consulté individuellement MM. de Freycinet et Ferry, les présidents du Sénat et de la Chambre, manifeste un profond découragement. S'il échoue dans sa tâche de constitution d'un cabinet, le président de la République paraît décidé à recourir à la dissolution, malgré les difficultés qu'elle pourrait soulever.

Tout est en reprise sur notre marché financier, et pour qualifier la tenue de la Bourse de ce jour, nous ne trouvons qu'une seule explication: séance de parti pris à la hausse. Optimistes et pessimistes en sont venus sérieusement aux primes. Si les pessimistes invoquaient pour eux la baisse des consolidés et les insuccès militaires anglais en Egypte, par contre nos optimistes avaient, dans leur jeu, le bilan hebdomadaire de la Banque de France avec son augmentation de seize millions dans son encaisse métallique, notre non-intervention armée en Egypte, dont ils s'efforcent de prouver le bien fondé, et l'appoint inespéré des disponibilités improductives des sociétés de crédit.

P.-S. C'est M. Leblond, sénateur, qui a été chargé par le président de la République, avec lequel il a conféré ce matin, de former le nouveau ministère, dont il aurait la présidence.

Dans les couloirs du palais Bourbon, les députés s'étonnent à haute voix, de ce que,

dans la crise actuelle, la tâche du président de la République se soit compliquée du soin qu'il a voulu assumer de rechercher individuellement tous les titulaires des portefeuilles vacants, fonction qui, jusqu'à présent, était restée dévolue au président du cabinet nouveau.

FRANCE

L'agence Havas annonce que M. Grevy a appelé de nouveau M. Brisson et qu'il a insisté pour qu'il acceptât la mission de former un cabinet.

M. Brisson a persisté à décliner une offre semblable.

L'appel a été renouvelé aussi auprès de M. Ferry, lequel n'a pas davantage accepté. On dément le bruit du désarmement de navires pour lesquels la Chambre a voté le crédit demandé par le ministère de la marine. Ces bâtiments sont et restent entièrement disponibles. Deux ont déjà rejoint l'escadre de la Méditerranée. Les autres constituent l'escadre de réserve.

On n'a encore aucune conclusion relative à la crise ministérielle, ni aucune probabilité sérieuse, sauf le fait que M. Leblond a refusé de former un ministère. Peut-être que, cédant à l'influence de certains groupes, le président se décidera à former un ministère politique panaché, mais ce ne sera pas avant d'avoir épuisé toutes les chances de constituer un cabinet d'affaires.

La Chambre est impatiente et la situation extérieure exige un prompt dénouement.

La dépêche du Times, disant que le prince de Hohenlohe avait promis l'appui de l'Allemagne si M. de Freycinet conservait le pouvoir, est une manœuvre indignée.

RUSSIE

Le Journal de St-Petersbourg dit que la Russie ne s'est abstenue de prendre part aux dernières séances de la Conférence que parce que l'absence de tout programme clair et précis rendait les délibérations inefficaces.

La Russie, ajoute le journal russe, a pensé, par conséquent, qu'il était opportun d'attendre une situation mieux définie. Depuis lors, les puissances se sont entendues touchant la nécessité de protéger le canal de Suez, et la Russie a chargé M. Onou de prendre part à la discussion de cette question.

On dit que le cabinet anglais s'occupe d'établir les principes de l'action militaire à opérer en Egypte. Comme cette proposition peut aussi fournir une base pratique aux délibérations de la Conférence, M. Onou sera probablement chargé de prendre part à la discussion de cette question.

Le gouvernement russe a toujours travaillé au maintien du concert européen; il veut que cet accord soit sérieux, pratique et efficace.

TURQUIE

Des troupes sont envoyées à Salonique, où elles s'embarqueront pour l'Egypte. Le corps expéditionnaire comprendrait 12,000 hommes; mais l'accord n'est pas encore établi, au sujet de l'intervention entre la Turquie et l'Angleterre. L'entente existe seulement sur le principe d'une convention militaire dont les termes n'ont pas encore été discutés.

On craint que le sultan ne se refuse à admettre que les troupes turques soient placées sous les ordres du commandant anglais.

EGYPTE

On mande d'Alexandrie au Times que le dernier manifeste d'Arabi pacha accuse la flotte anglaise d'avoir volontairement détruit le quartier arabe.

Arabi dit qu'il a évacué Alexandrie dans l'intérêt des indigènes sans défense. Il prétend que le sultan a déposé le khédive et va envoyer des troupes pour soutenir les Egyptiens. Le dictateur promet de rentrer au Caire avec l'employé du sultan et de châtier les infidèles et les traîtres à la patrie.

CANTON DE FRIBOURG

Châtel-Saint-Denis, le 4 août.

Monsieur le Rédacteur, C'était, dimanche, fête à Châtel-Saint-Denis: une de ces fêtes qui font l'honneur d'une paroisse, parce qu'elles révèlent un précieux fond d'esprit religieux et de piété chez toute une population.

Un jeune prêtre allait gravir pour la première fois les degrés de l'autel. La paroisse, heureuse de voir de nouveau un de ses enfants, prendre place dans la milice du sanctuaire, avait voulu être tout entière de la

fête. Les jours précédents, on prêta de toutes parts un généreux concours aux préparatifs. L'une des premières et des plus honorables familles de Châtel s'était chargée de elle seule de l'ornementation du chœur de l'église; de frais sapins et des vases de fleurs en abondance.

Le grand jour est arrivé. Dès neuf heures du matin, l'enceinte de l'église est remplie. Un cortège se forme sous la direction d'un séminariste; il se compose des enfants de l'hospice, des élèves des écoles supérieures, des jeunes écoliers châtelains du collège de Thonon, des enfants de chœur, des séminaristes appartenant au district de la Veveyse, des membres du clergé venus du dehors pour prendre part à la fête. M. l'abbé Wittmann, qui doit prêcher le sermon de circonstance, et M. Comte, révérend curé de la paroisse, ferment la marche.

M. l'abbé Villard attendait sur le perron de la cure; le cortège va au devant de lui et rentre solennellement à l'église au chant du Benedictus. Le primitif, revêtu de la chappe, était accompagné d'un diacre et d'un sous-diacre.

L'office commence devant une assistance profondément émue. Quelle heure de joie et de bonheur intime pour les parents du jeune lévite! Et comme toutes les familles envient aujourd'hui le sort de celle-là et bénissent la Providence d'avoir suscité, dans la paroisse, cette nouvelle vocation après tant d'autres.

Les chants en musique sont exécutés par les sociétés chorales de Châtel, présidées avec art par M. le vicaire Dunoyer et M. Genoud, organiste, qui avaient bien voulu mettre leurs talents musicaux à la disposition de M. le curé dans la préparation d'une messe de circonstance. L'effet de cette musique religieuse a été des plus saisissants. Nous croyons qu'il est peu d'églises du canton où il est donné d'entendre des chœurs aussi nourris et un ensemble de voix d'une harmonie aussi sonore.

Le sermon de circonstance, comme nous venons de le dire, a été prononcé par M. l'abbé Wittmann, avec l'éloquence qui lui est familière. L'orateur sacré avait choisi ce texte: *Sacerdos in aeternum*. Il a traité son sujet avec une chaleur de conviction et une émotion communicative qui fut bientôt partagée par son nombreux auditoire.

Vers 2 heures de l'après-midi, les cloches appelaient de nouveau les fidèles pour le chant solennel des Vêpres qui furent suivies de la distribution des prix aux écoles latine et secondaire.

Vos lecteurs me pardonneront, Monsieur le Rédacteur, d'avoir rendu en termes si froids et si brefs cette belle journée, dont j'aurais voulu laisser le récit à une plume plus exercée.

Dans sa séance du 4 août, le conseil d'Etat a décidé de retirer les fonctions de secrétaire de l'instruction publique à M. Hubert de Boccard, parce qu'il en a abusé en adressant une brochure politique aux membres du corps enseignant du district de la Broye.

En réponse à la critique d'un correspondant moratois du *Confédéré*, nous sommes en mesure de déclarer ce qui suit:

Le 2 mai 1882, le conseil d'Etat a, sur le préavis très favorable du conseil communal de Morat, confirmé M. Edouard Bissegger comme professeur de sciences au collège de Morat.

La commission des études n'avait pas de préavis à émettre, parce qu'en vertu de l'article 103, dernier alinéa, et de l'art. 134 de la loi du 28 novembre, ainsi que de l'art. 8 de l'arrêté du 8 novembre 1875, la surveillance spéciale de l'école secondaire du district du Lac reste confiée à la commission locale de Morat.

Lorsque l'incident de Jaman fut connu, le directeur de l'instruction publique invita M. Bissegger à déposer sa démission et à se mettre à la disposition du préfet du Lac pour l'instruction d'une enquête qui établisse impartialement la responsabilité de chacun. Par office des 21 juillet, 29 juillet et 1^{er} août, le directeur a transmis ses instructions au préfet pour introduire et activer son enquête administrative retardée par les enquêtes préliminaires dirigées d'office par le conseil communal de Morat. L'affaire en est là et moins la presse s'en occupera, plus elle fera preuve de tact et de convenance devant le deuil d'une famille éplorée.

La presse mal informée a considéré M. l'abbé Gremaud comme destitué de ses fonctions. Or, dans sa séance du 1^{er} août, le conseil d'Etat a confirmé M. Gremaud dans

ses fonctions de bibliothécaire cantonal avec 1800 fr. de traitement et obligation d'enseigner l'histoire au Collège Saint-Michel jusqu'à concurrence des heures qui lui seront assignées par le programme. Pour cet enseignement M. Gremaud percevra l'indemnité fixée à l'art. 48 litt. b de la loi sur le Collège, et conservera en outre le supplément annuel prévu par l'art. 50 de la dite loi, en raison des années de service. Il en résulte que le traitement de cet honorable ecclésiastique qui était de 2600 fr. sera porté à 3020 fr., sans que le titulaire soit astreint aux autres charges inhérentes au professorat.

M. Grangier n'est pas remplacé et les branches qui lui étaient attribuées peuvent être réparties entre d'autres membres du corps enseignant. Le sort de M. Musy sera également fixé lors de l'adoption définitive du programme de l'école industrielle. Le conseil d'Etat a senti la nécessité de réduire le nombre des membres du corps enseignant, qui était jusqu'ici de 32 professeurs ou maîtres, pour 230 élèves, soit environ un maître pour 7 élèves. Les contribuables ne sauraient lui reprocher cette réforme qui a été promise au Grand Conseil lors de la discussion de la loi. (Communiqué.)

Nous sommes heureux d'annoncer que cette année comme les années précédentes, l'ouvroir pour les jeunes filles en vacances, s'est ouvert au rez-de-chaussée du *Canisius Haus*, au Stalden, dirigé par une Sœur Théodosienne. Il est fréquenté tous les jours par près d'une centaine d'enfants.

Tous les travaux qui seront exécutés sont destinés aux enfants pauvres; une partie servira de récompense aux jeunes filles qui auront travaillé; le reste sera distribué aux enfants nécessiteux à l'entrée de l'hiver. C'est donc une bonne œuvre, et nous pensons que les personnes charitables de la ville voudront bien cette année continuer leur œuvre traditionnelle, en envoyant du coton, de la laine, du fil, du linge, du drap, de vieux habits, etc., etc., en un mot tout ce qui peut être utilisé. Ainsi elles feront un double bien: elles retireront les enfants des dangers du vagabondage et de la paresse, pendant les vacances, et elles soulageront les pauvres.

Les dons seront reçus à la cure de Saint-Maurice, en l'Auge, au *Canisius Haus* ou au Bureau de l'imprimerie catholique Grand-Rue N° 13. (Communiqué.)

X^e DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

Fête de la Transfiguration de N.-S. Jésus-Christ

Eglise de St-Maurice.

2 h. Vêpres, exercices de l'Apostolat de la prière, bénédiction du Très Saint-Sacrement.

BIBLIOGRAPHIE

De Magnitudine Romane Ecclesie Libri duo, auctore Thoma Stapletono Angulo S. Theologie Doctore, Duaci primum deinde Lovanii professore regio. Vol. in-8° Prix: un franc. — Société St-Augustin, Lille (Nord), Rue Royale, 26.

La Société de Saint-Augustin, entrant dans une voie où elle ne saurait recueillir que des encouragements et des éloges, se propose de rééditer un certain nombre d'ouvrages et d'opuscules dus aux vrais maîtres de la théologie, qu'il est difficile de consulter à cause de leur rareté.

Elle vient de commencer cette importante série par la publication du *De Magnitudine Romane Ecclesie*, de Stapleton.

Il est superflu de redire ici les mérites du grand docteur anglais qui, par son enseignement à Louvain et à Douai, par ses écrits et par toute sa vie litta énergiquement dans nos contrées contre le calvinisme naissant.

Stapleton semble avoir condensé dans cette œuvre, que la mort l'empêcha de publier, toute sa doctrine et la plus pure expression de sa piété filiale envers la Sainte Eglise Romaine. Juste-Lipse venait de célébrer les merveilles de la Rome païenne; lui voulut surpasser son docte collègue, non par les agréments du style, mais par la grandeur du sujet, en exposant les « vraies merveilles » (*vere admiranda*) de la véritable Rome, et de l'Eglise catholique dont elle est le centre.

Cet opuscule date de 1598; on le prendrait cependant pour une apologie écrite de nos jours. Cela prouve abondamment que dans l'Eglise la vérité est toujours une et invariable, et que, d'un autre côté, les incrédules modernes n'ont même pas su rajouter les erreurs protestantes.

On trouverait difficilement, dans les ou-

vrages de controverse contemporaine, des enseignements à la fois plus solides et plus pratiques. La force de l'Eglise contre les persécutions, quelles qu'elles soient, est affirmée et pleinement démontrée. La suprématie de l'Eglise sur les princes, — soit qu'elle leur donne le pouvoir ou qu'elle apaise leurs différends, soit qu'elle les châtie en les frappant de déchéance, ou qu'elle reçoive les hommages de leur dévouement, apparaît aussi dans tout son jour.

L'Eglise orientale n'est pas oubliée, et un chapitre entier, de plus haut intérêt, montre ce qu'on, fait pour elle, dans la suite des siècles, les Pontifes Romains dont Léon XIII continue, sur ce point comme en tous les autres, les glorieuses traditions.

Et dans son propre sein l'Eglise romaine secourt toutes les misères et soulage toutes les infortunes, distribuant au nom de la charité les offrandes qu'elle-même a reçues de la charité universelle. Les ennemis du De-

nier de Saint Pierre (forme récente d'une chose qui exista toujours) devraient méditer cette histoire du trésor de l'Eglise depuis saint Laurent jusqu'à Grégoire XIII, et s'ils la poursuivaient jusqu'à nos jours, ils reconnaîtraient sans doute l'inanité de leurs attaques.

Le couronnement de l'ouvrage est une page de politique chrétienne. Stapleton démontre que le salut du monde dépend de la primauté de l'Eglise romaine.

Quelle leçon plus féconde pouvait être donnée à tous ceux qui veulent vivre d'ex-pédiants en dehors de l'Eglise et contre elle!

L'éditeur du *de Magnitudine Romana Ecclesie* est M. le docteur Th. Bouquillon; il fait précéder l'opuscule d'une intéressante préface sur Stapleton et sur les circonstances historiques de son œuvre. Afin de rendre cette publication encore plus profitable, il a eu la louable patience de confronter les très

nombreuses indications de sources, et de les corriger d'après les éditions modernes; il a revu le texte lui-même avec le plus grand soin. Il a tenu en un mot, — et c'est tout dire, — à rééditer Stapleton avec la perfection qu'il apporte à la composition de ses propres ouvrages.

(La Semaine religieuse de Cambrai.)

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

EMPOISONNEMENT. — Dans les environs de Rodosto (Turquie d'Europe), quelques moissonneurs ont ressenti des symptômes d'empoisonnement après avoir mangé du miel.

A cette occasion, on s'est souvenu du passage de la *Retraite des Dix Mille*, de Xéophon, où il est dit que quelques soldats,

après avoir mangé du miel, ont ressenti les uns le vertige, les autres des atteintes de folie, que quelques-uns sont morts et d'autres, au contraire, sont revenus rapidement à la santé, selon la quantité qu'ils avaient mangée.

Cette particularité du miel se remarquerait surtout dans les contrées dont la flore renferme des azalés sauvages, lesquelles forment, dans les derniers mois d'été, la principale nourriture des abeilles.

Petite poste.

M^{me} la C. de P.-E. — Reçu 20 fr. pour votre abonnement annuel à la *Liberté*, finissant le 1^{er} août 1883. Merci.

M. SOUSSERNS, Rédacteur.

ETUDE DE NOTAIRE

M. Jules Cantin, notaire et agent d'affaires, a établi son bureau à Romont (maison Mettler, négociant). (393)

A LOUER pour entrer immédiatement le, Café suisse situé à la rue de Lausanne.

S'adresser à M. Ignace Esseiva. (399)

Architectes! Entrepreneurs!

Tuiles mécaniques excellentes et splendides environns 14 par m² avec garantie p^{re} bonne qualité

franco gare Fribourg fr. 131 gare Morat 128 50
émaillées „ „ 181 „ „ 178 50
tuiles à la main „ „ 56 „ „ 54 —

par wagons de 10,000 kilos.
Tuyaux etc. engrès briques excellentes.
Tuilerie méc. Aleschwil. Bâle

LE DOCTEUR WECK a trans-

féré son domicile rue de Lausanne N° 69 en face de la pharmacie Bouchat. Consultation tous les jours de 1 heure à 3 heures.
H 523 F (407)

ON DEMANDE

Un établissement financier de la Suisse française demande un apprenti ou un volontaire.

S'adresser à MM. Haasenstein et Vogler à Fribourg sous les initiales H 523 F. (413)

Les Patronages DE JEUNES GENS

dans les petites paroisses (fondation et direction), à l'usage du Clergé.

Prix: l'exemplaire 30 cent.; la douzaine 3 fr.; le cent 20 fr.

Avec approbation de plusieurs Archevêques et Evêques.

HOMMAGE

AUX JEUNES

CATHOLIQUES-LIBÉRAUX

Par Mgr de SÉGUR

Prix: 50 cent.

FRIBOURG, LA SUISSE

ET

LE SONDERBUND

1846-1861

PAR

Pierre ESSEIVA

Un beau volume in-8°, de 520 pages.

Ce splendide travail historique vient de recevoir de Rome la plus haute des approbations: celle de S. S. LEON XIII.

Le prix du volume est de CINQ FRANCS.

Par faveur spéciale, les personnes qui s'abonneront à la *Liberté* ou à l'*Ami du Peuple* pour 1882, et les abonnés actuels qui renouvelleront leur abonnement pour l'année prochaine pourront obtenir l'histoire du Sonderbund pour le prix exceptionnel de TROIS FRANCS.

Mais cette faveur ne sera accordée qu'une fois à chaque abonné. Ceux qui voudront se procurer plusieurs exemplaires payeront les exemplaires en sus du premier cinq francs, comme les acheteurs ordinaires.

En vente à l'IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE, Fribourg.

IL CREDENTE CATTOLICO

GIORNALE DEL POPOLO TICINESE

(Si publica due volte la Settimana)

La Direzione del *Credente Cattolico*, nel duplice scopo di sempre meglio illuminare i Confederati della Svizzera interna sulle cose del Ticino sistematicamente svistate dalla stampa radicale, e di fornire a coloro che conoscono l'italiano un modo facile e dilettevole di tenersi esercitati in questa lingua, apre uno straordinario abbonamento al *Credente cattolico* per i Confederati della Svizzera francese e tedesca, al prezzo ridottissimo di soli franchi 2, 50 a cominciare dell'Agosto p.° v.° sino a tutto dicembre 1882. L'associazione ordinaria costerebbe fr. 4.

Indirizzare Lettere e valori alla

Direzione del *Credente cattolico* in Faudo (Ticino).

Café
d'un goût sûr et de l. choix nous expédions contre remboursement:
Mozard, brun, surfin extra... Fr. 14.15
Ceylon de Plant., bleu, surfin... 13.20
Java de Pteang, jaune... 13.25
Ceylon petit, vert, surfin... 12.50
Java p.une, d'un goût sûrfin... 11.55
Mocca petit d'Afrique, pour m.él... 10.50
Campinas, vert, fort... 9.55
Santos, vert, fort... 8.50
Rio, vert, réel sans triage... 7.95
pr. sachet de 4 Kilo net, port et emballage inclus, mais frais de la douane exclus.
HAMBURG, A. K. Reiche & Co.

UNE PERSONNE

de confiance pouvant présenter de bonnes références désirerait trouver une place de cuisinière, de préférence dans un petit ménage où elle pourrait faire en même temps le service de femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal qui indiquera. (415)

BOURSE DE GENEVE DU 4 AOUT

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTION	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	82 3/4	—	82 1/2	85	Suisse-Occidentale	151	151	151	152
1/2 Fédéral 1879	—	—	—	—	priv. privilégiées	495	497	495	497
4 0/0 1880	101	—	100	—	Central-Suisse	565	—	565	566
3 0/0 Italien	87 10	87 10	86 3/4	87	Nord-Est Suisse	—	395	395	392
0/0 Valais	—	—	—	—	priv. privilégiées	—	545	545	552
OBLIGATIONS					Union Suisse	—	255	255	256
Onest-Suisse	462	—	461	462	Saint-Gothard	—	387	385	388
Suisse-Occidentale 1875-76	—	—	—	—	Comptoir d'escompte	450	—	—	—
1878-79	442	—	441 1/2	442	Banque du commerce	1310	—	1305	—
3 0/0 Jougne à Eclépens	—	—	—	—	de Genève	—	—	—	—
Franco-Suisse	—	—	—	—	Fédérale	—	—	435	—
4 0/0 Central-Suisse	—	—	—	—	Société suisse des chemins de fer	610	—	615	—
4 1/2 0/0 Central Nord-Est	—	—	—	—	Banque des chemins de fer	6700	—	6675	6700
4 0/0 Jura-Berne	—	—	—	—	de Paris et Pays-Bas	—	—	1080	—
Lombardes anciennes	280	—	280	281	Crédit Lyonnais	—	672	371	675
nouvelles	—	—	—	—	Association financière genevoise	782	782	—	780
Antrichiennes nouvelles	—	—	—	—	Omnum genevois	—	—	—	755
Méridionales	270 3/4	—	270 1/2	271	Basler Bankverein	—	—	—	800
Bons méridionaux	528	—	—	—	Industrie genevoise du gaz	796	—	795	800
Nord-Espagne	—	—	—	—	belge du gaz	—	—	—	—
édit foncier russe 50 0/0	—	—	—	—	Gaz de Genève	—	—	605	610
été générale des chemins de fer	—	—	—	—	Marseille	—	—	—	—
					Appareillage Gaz et Eau	—	—	—	—
					Tabac italiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

2 Août.	AU COMPTANT	3 Août.
99 62	Consolidés	99 65
81 45	3 0/0 Français	81 45
114 55	5 0/0 Id.	114 70
—	Or, à New-York	87 25
135 25	Argent à Londres	135 25
	A TERME	
81 45	3 0/0 Français	81 45
124 53	5 0/0 Id.	124 70
86 05	5 0/0 Italien	86 25
99 62	3 0/0 Anglais	99 65
10 55	5 0/0 Turc	10 15
—	5 0/0 Russe 1877	—
—	4 0/0 Autrichien	10 60
1080	Banque de Paris	114 70
670	Crédit Lyonnais	87 25
—	Mobilier Français	485
1450	Crédit foncier	1455
445	Mobilier Espagnol	—
—	Autrichiens	1590
1585	Gaz Parisien	2525
1585	Suez	—